



Metrage différent entre le compromis et diagnostique

Par **skinner**, le 14/11/2018 à 09:22

Bonjour, je suis sur le point de signer un compromis de vente afin d'acheter un studio. Dans le compromis, il est mentionné un studio de 20 m² environ, mais en recevant les fiches diagnostiques, il est spécifié : mesurage loi Carrez, total surface privative 18.30 m², total surface habitable 18,30 m².
Dois-je signer le compromis, ou puis-je faire redescendre le prix ?
Merci de votre aide.

Par **morobar**, le 14/11/2018 à 09:30

Bonjour,
Vous devez négocier et obtenir ce que vous pouvez, puis prendre votre décision.
La loi ne prévoit rien du tout à ce stade de la négociation, puisque rien n'est signé.

Par **delicatess**, le 14/11/2018 à 09:39

Il est possible de signer le compromis en l'état d'une surface erronée, puis renégocier le prix à la baisse au jour de la signature de l'acte authentique.
Si vous signez votre contrat de vente chez un notaire sérieux, celui-ci devrait se rendre compte de l'erreur. Cordialement.

Par **skinner**, le 14/11/2018 à 10:20

merci de votre aide et de votre rapidité